

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 24 mars 2014.

Etaient présents : Béatrice BLASZCZYK, Agathe FORTIN, Perrine FORZY, Christian HOMMAND, Laurent LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA, Christophe VOILLARD

Membres en exercice : 11

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme le Maire qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer M.M. Béatrice BLASZCZYK, Agathe FORTIN, Perrine FORZY, Christian HOMMAND, Laurent LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA, Christophe VOILLARD dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Benoît MORELLET.

Laurent LEMETAIS, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

1) ELECTION DU MAIRE :

Le président, après avoir donné lecture des articles L122-4 et L122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Communes.

1er tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Perrine FORZY 10 voix

Perrine FORZY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installée.

2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTIONS :

Madame le Maire signale qu'en vertu de l'article L122-1 du Code des Communes le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à deux le nombre des adjoints.

Election du 1^{er} Adjoint :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu Alexandre QUILLET 10 voix

Alexandre QUILLET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Election du 2^{ème} Adjoint :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu Francis LORIOT 10 voix

Francis LORIOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint.

3. Désignation des deux conseillers communautaires

Les statuts de La Communauté de Communes du canton d'Etrépagny prévoient que la Commune de Gamaches en Vexin est représentée par deux délégués.

La Communauté des Communes est compétente dans les domaines

- ✓ du développement économique
- ✓ de l'aménagement du territoire, adhésion au Syndicat de Pays du Vexin Normand et au Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères (SYGOM)
- ✓ de l'investissement pour la voirie communale
- ✓ du transport scolaire
- ✓ des équipements sportifs intercommunaux
- ✓ du développement de la lecture, de la politique de l'enfance et de la jeunesse
- ✓ du déploiement du Très Haut Débit

Le Conseil Communautaire élira un président et des vice-présidents et les délégués se répartiront en commissions qui prépareront les décisions proposées en Conseil Communautaire.

Vu l'article L273-12 du code électoral qui indique qu'en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

Vu la lettre établie par Alexandre QUILLET en date du jeudi 27 mars 2014 annonçant renoncer au mandat de conseiller communautaire,

Vu l'article 273-11 du code électoral qui prévoit que les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes sont les membres du conseil désignés dans l'ordre du tableau,

Perrine FORZY et Francis LORIOT sont désignés comme conseillers communautaires représentant la commune de Gamaches en Vexin.

4. Election des deux délégués titulaires au syndicat d'aérodrome d'Etrépigny-Gisors

Les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors prévoient que la Commune élit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Alexandre Quillet est élu, à l'unanimité des voix exprimées, délégué titulaire de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors.

Benoît Morellet est élu, à l'unanimité des voix exprimées, délégué suppléant de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors.

5. Election des deux délégués titulaires au Syndicat des Eaux du Vexin Normand

Les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand prévoient que la Commune élit deux délégués titulaires.

Laurent LEMETAIS et Christophe VOILLARD sont élus, à l'unanimité des voix exprimées, délégués de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand.

6. Election du délégué titulaire et de son suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure

Les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure prévoient que la Commune désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Perrine Forzy est élue, à l'unanimité des voix exprimées, déléguée titulaire de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Catherine TRAINA est élue, à l'unanimité des voix exprimées, déléguée suppléante de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

7. Désignation correspondant défense

Christian HOMMAND est élu, à l'unanimité des voix exprimées, correspondant défense de la Commune de Gamaches en Vexin.

8. Questions diverses :

Le conseil municipal se réunira le lundi 14 avril 2014 à 20 heures avec à l'ordre du jour le vote du budget prévisionnel 2014.

Une réunion d'information animée par le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement de l'Eure sur les tenants et aboutissants d'un Plan Local d'Urbanisme à destination des nouveaux élus aura lieu le mardi 15 avril à 19h à la salle des fêtes de Puchay.

Les dates du samedi 17 mai et du mardi 27 mai seront proposées au cabinet d'études LDI pour un conseil sur le sujet du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures trente.